



**LIVRE DES RÈGLEMENTS DU CONSEIL DE  
LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE BATISCAN  
SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2013**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Batiscan, tenue le deuxième jour du mois de décembre 2013 deux mille treize (2 décembre 2013) à 19h00 à la salle municipale au 181, rue de la Salle.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Sonya Auclair, mairesse  
Henriette Rivard Desbiens, conseillère  
André Robitaille, conseiller  
Yves Gagnon, conseiller  
Éric Leclair, conseiller  
Solange Leduc Proteau, conseillère

Absences motivées : Monique Drouin, conseillère

**FORMANT QUORUM**

Ont procédé, entre autres, à l'adoption du règlement municipal suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 163-2013 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 152-2012  
SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-12-228**

ATTENDU que lors de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de la Municipalité de Batiscan tenue le 14 janvier 2013, les membres du conseil municipal de la Municipalité de Batiscan ont adopté à l'unanimité le règlement numéro 152-2012 sur le comité consultatif d'urbanisme (référence résolution numéro 2013-01-20);

ATTENDU qu'il y a lieu d'amender à toute fin que de droit le règlement numéro 152-2012 car une partie des dispositions législatives ne réponds plus aux réalités d'aujourd'hui;

ATTENDU que le conseil municipal de la Municipalité de Batiscan juge opportun d'apporter des amendements aux articles 5 et 6 du règlement numéro 152-2012 afin d'accroître le nombre de membres composant le comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement fut préalablement donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 18 novembre 2013 avec dispense de lecture;

ATTENDU que tous les membres du conseil municipal de la Municipalité de Batiscan ont pris connaissance de ce règlement avant la présente séance;



## LIVRE DES RÈGLEMENTS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Solange Leduc Proteau, conseillère, appuyé par monsieur André Robitaille, conseiller, et résolu à l'unanimité des voix des conseillers (5) :

Qu'est adopté tel que rédigé le règlement numéro 163-2013 amendant le règlement numéro 152-2012 sur le comité consultatif d'urbanisme et il est ordonné et statué ce qui suit, savoir :

Le conseil décrète ce qui suit :

### **ARTICLE 1 PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s'il était ici au long récit.

### **ARTICLE 2 – COMPOSITION**

L'article 5 du règlement numéro 152-2012 est, à compter du 2 décembre 2013, abrogé et remplacé par les dispositions suivantes, savoir :

Le comité consultatif d'urbanisme est formé de sept (7) membres, soit :

- 1 Trois (3) membres du conseil;
- 2 Quatre (4) personnes résidant sur le territoire municipal et qui ne sont pas membres du conseil;

### **ARTICLE 3 –NOMINATION DES MEMBRES**

L'article 6 du règlement numéro 152-2012 est, à compter du 2 décembre 2013, abrogé et remplacé par les dispositions suivantes, savoir :

Tous les membres du comité consultatif d'urbanisme sont nommés par résolution du conseil. Le renouvellement du mandat d'un membre se fait de la même manière.

La résolution qui nomme un membre ou qui renouvelle le mandat d'un membre doit indiquer le siège qui lui est assigné.

Les sièges 1 à 4 sont réservés aux membres nommés en vertu du deuxième alinéa de l'article 2 du présent règlement. Les sièges ne sont numérotés que pour fins de gestion du présent règlement et ne réfèrent à aucune autre réalité administrative, géographique ou politique.

### **ARTICLE 4 – AMENDEMENT DU RÈGLEMENT ANTÉRIEUR**

Le présent règlement amende à toute fin que de droit le règlement antérieur (152-2012) sur le comité consultatif d'urbanisme.



LIVRE DES RÈGLEMENTS DU CONSEIL DE  
LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN

**ARTICLE 5 - ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Fait, lu et adopté à l'unanimité  
à Batiscan  
ce 2 décembre 2013

---

Sonya Auclair  
Mairesse

---

Pierre Massicotte  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Avis de Motion : 18 novembre 2013  
Adoption du règlement : 2 décembre 2013  
Publication : 6 décembre 2013  
Entrée en vigueur : 6 décembre 2013

Les membres du comité consultatif d'urbanisme :

Madame Sonya Auclair, mairesse, présidente.  
Monsieur Yves Gagnon, conseiller municipal, vice-président.  
Madame Monique Drouin, conseillère municipale.  
Siège numéro 1 : Monsieur Gaétan Marchand fin de mandat 31 janvier 2015  
Siège numéro 2 : Monsieur Jocelyn Magny, fin de mandat 31 janvier 2016.  
Siège numéro 3 : Madame Julie Vivier, fin de mandat le 31 janvier 2015.  
Siège numéro 4 : Monsieur Luc-Olivier Gervais-Montreuil, fin de mandat le  
31 janvier 2016.

Adoptée